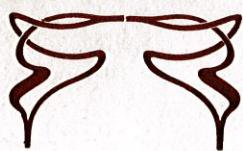


# Bulletin Municipal de Villabé



**Numéro 2 - Février 1977**

# **pour vous, avec vous**

## **un nouveau contrat communal**

### ***pour une gestion sociale, humaine et démocratique des communes de France***



Que vous habitez un village, une grande ou une petite ville, vous vivez dans une COMMUNE. C'est beaucoup plus qu'une division géographique.

Le mot de commune rappelle les combats livrés par nos concitoyens, depuis des siècles, pour la liberté. C'est la Révolution française qui organisa les communes. Les régimes autoritaires les ont combattues et brimées, mais aucun d'eux n'a pu les supprimer.

La commune constitue l'échelon administratif le plus proche de chacun de vous. C'est pourquoi nous proposons qu'elle joue un rôle de plus en plus grand. La commune doit posséder beaucoup plus de moyens qu'aujourd'hui pour aider à résoudre, avec vous-mêmes, vos problèmes de logement, d'urbanisme, de transports, de cadre de vie, vos problèmes d'école ou de santé, et aussi, à la différence de la situation actuelle, des questions comme l'emploi.

L'application du Programme commun de la gauche permettra un progrès important vers cet essor de la vie communale au sein de la nation démocratique.

**BOULANGERIE  
PATISSERIE**

**Michel VAINTE**

8, Place Roland Vincent

91100 VILLABÉ

Tél. 086 06 97

# **SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART**

## **Michel ROUDON**

**Portes  
Clôtures  
Balcons  
Rampes  
Vérandas  
Constructions Métalliques**

**13, Rue Gabriel PÉRI 91100 VILLABÉ  
Téléphone : 086 - 23 - 04**

R.M. 672 72 78

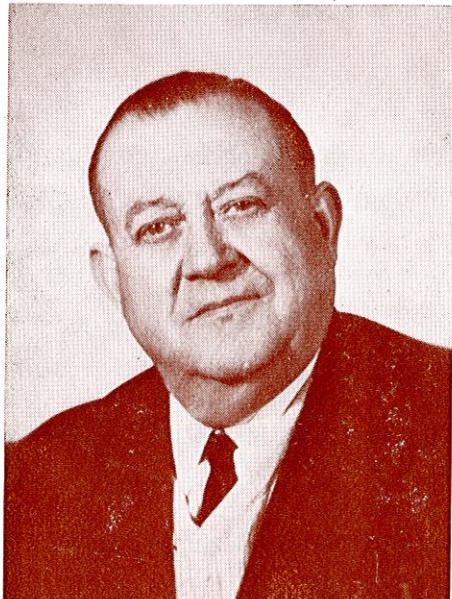
*Marbres .- Pierres  
Granits .- Cheminées  
Carrelages .- Escaliers*

*Tous Travaux de Cimetières*

**M A R I N**

**7, Rue MARCHAND  
91100 CORBEIL-ESSONNES  
Téléphone : 496 08 10**

Près de la Mairie Annexe



Chers Concitoyens,

Le Conseil Municipal et moi-même avons décidé la publication d'un bulletin municipal.

Ce bulletin portera à votre connaissance toutes les réalisations effectuées dans notre petite ville depuis notre mandat et les prévisions pour l'avenir, en vous faisant connaître toutes les difficultés que nous rencontrons pour leur exécution.

Votre compréhension sera pour toute l'équipe municipale et pour moi-même un encouragement pour nous aider à continuer à œuvrer pour le progrès et la modernisation de notre petite cité.

*le Maire,*

**P. POISSON**

# **La population et le Conseil Municipal de Villabé ont dit NON à l'austérité**



Chômage et hausse des prix. Ces deux plaies prennent aujourd'hui des proportions considérables. Trois fois plus de sans travail, trois fois plus d'inflation qu'avant le mois de mai 1972, où M. Giscard d'Estaing promettait le changement.

Avec ses ministres, avec le grand patronat, il continue à le promettre.

Nous allons tout faire pour améliorer la qualité de la vie pour réduire les inégalités.

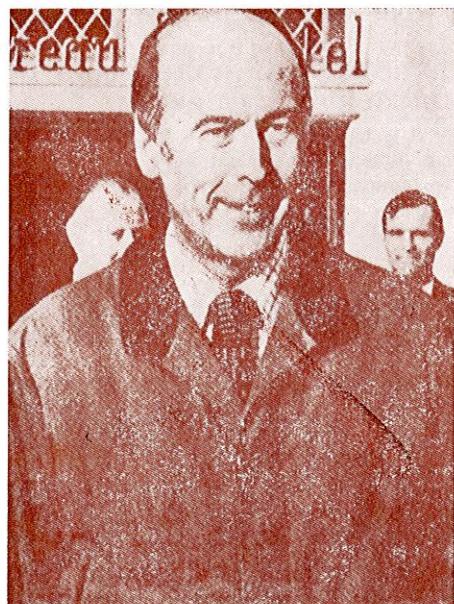
Tandis que les impôts augmentent encore et toujours pour les travailleurs, les pétroliers, Dassault et compagnie n'en paient pas.

Tandis que le chômage touche 1.400.000 personnes, les grandes entreprises développent leur production à l'étranger, la France achète ce qu'elle pourrait produire sur son sol.

Tandis que le pouvoir et les patrons disent : « Ne revendiquez pas ce n'est pas le moment », les grands de la sidérurgie, du textile, de la chaussure, du papier comme c'est le cas chez Darblay, reçoivent de l'Etat des milliards et personne n'en contrôle l'emploi.

La France est un pays riche, par ses ressources naturelles, par le travail de ses habitants. Il faut que ces richesses soient mises au service de tous. Il faut les soustraire à la domination des grands intérêts privés et des hommes politiques qui les représentent. Il faut agir pour la victoire et l'application du Programme Commun.

Un grand élan populaire a porté la gauche, le Programme Commun, au seuil de la victoire. Celle-ci est désormais possible. Le pouvoir, le patronat le savent. Alors, ils essaient de détourner les responsabilités vers les pays producteurs de pétrole. Ils soustraient encore davantage toutes les décisions au contrôle des élus et les concentrent dans les mains de Giscard et de son entourage. Ils font grand tapage autour des projets de réformes, devnues inévitables mais dont ils retardent l'application.



**« Si les Français ont quelque chose à perdre avec le programme commun : C'est leur emploi »**

**Giscard d'Estaing**  
(allocution télévisée mai 1974)

# LES IMPOTS LOCAUX



## Une nouvelle fois les impôts locaux sont AU-DESSUS des moyens des travailleurs

Erosion des ressources locales, transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales, une T.V.A. insupportable — **LES COMMUNES SONT MALADES DU POUVOIR.**

Une gestion sociale et démocratique devient de plus en plus difficile ; les contribuables paient. C'est insupportable !

Les feuilles jaunes sont tombées et la note des impôts locaux est salée, le vase de la crise, déjà plein, déborde, le problème de la fiscalité locale vient s'ajouter aux atteintes déjà portées contre le pouvoir d'achat des familles.

L'impôt local touche tout le monde, les familles dont les ressources sont si modestes qu'elles ne permettent pas d'assurer le strict nécessaire ; il s'abat sur les personnes âgées, les chômeurs, les malades, sur les travailleurs qui n'en peuvent plus.

La majoration est souvent considérable même quand le Conseil Municipal, comme l'ont voulu les élus communistes, a fait des efforts considérables pour ne pas augmenter la masse budgétaire. Il est inacceptable que la taxe d'habitation reste basée sur le logement sans tenir compte du revenu de la famille. Il est inacceptable qu'à l'image de l'impôt sur les portes et fenêtres du 19<sup>e</sup> siècle, l'impôt local d'aujourd'hui soit calculé sur la douche, le chauffage, le nécessaire que devrait avoir une famille à notre époque.

Il est inacceptable que le travailleur qui a construit sa maison au prix du sacrifice de chaque jour, paie les mêmes impôts que les propriétaires de somptueuses résidences. Il est inacceptable que les familles non imposées sur le revenu paient l'impôt local.

C'est pourtant cela la réforme GISCARD 1973, aggravée par FOURCADE en 1975 et appliquée par le gouvernement BARRE.

Les élus communistes ont refusé de voter cette réforme qui fait payer plus encore les petites gens et accorde aux grandes sociétés des subventions par milliards et les fait bénéficier de nouveaux avantages fiscaux entre autres.

Les banques, les grands magasins et les hypermarchés pour ne prendre que quelques exemples, ont vu leur imposition diminuer par rapport à 1975. Or, tous ceux-là bénéficient du dégrèvement de la même façon que les P.M.E. Quand le gouvernement se déclare prêt à s'attaquer aux injustices, c'est souvent pour mieux masquer les nouveaux cadeaux qu'il fait aux trusts. C'est si vrai, que la taxe d'habitation qui concerne l'ensemble des travailleurs et dont l'injustice est reconnue par tous. De plus, le gouvernement voudrait masquer sa responsabilité dans cette affaire et la faire endosser par les municipalités.

Or, depuis la loi de décembre 1973, les communes sont privées du contrôle de l'impôt. Cet autoritarisme de l'Etat est d'autant plus important qu'une grande partie de l'impôt local échappe totalement à la commune. Seuls 34 % seulement lui reviennent, le reste allant à l'Etat lui-même ou au département. Cela se situe dans la droite ligne du gouvernement qui asphyxie complètement les communes et voudrait les contraindre à gérer la pénurie que le gouvernement organise.

# Société des eaux de l'Essonne

service des eaux

39, route de Lisses, 39  
91100 Corbeil-Essonnes  
**Tél. 496.09.05**

IMPRIMERIE - LIBRAIRIE - PAPETERIE - JOUETS - MEUBLES DE BUREAU

**Ets MARQUIS & Cie**

32-36, rue du Général-de-Gaulle 91610 BALLANCOURT ☎ 498-20-57

## jouets toute l'année

### PIÈCES DÉTACHÉES

Jouef - Action Joe - Big Jim - Play Big - Cascadeurs  
Vêtements : Barbie Tressy Dolly etc...

**BALLANCOURT 498.20.57**

PARKING, place de l'Église

# DES RÉALISATIONS AU SERVICE DE LA POPULATION



Afin de conserver à leur commune son style rural tout en ayant les avantages d'une grande cité, les habitants ne souhaitent pas voir s'élever de maisons collectives du type H. L. M.

La municipalité a tenu à construire et encourager la construction de zones pavillonnaires pour que notre petite ville conserve son aspect humain



## **ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Chemin des Brettes

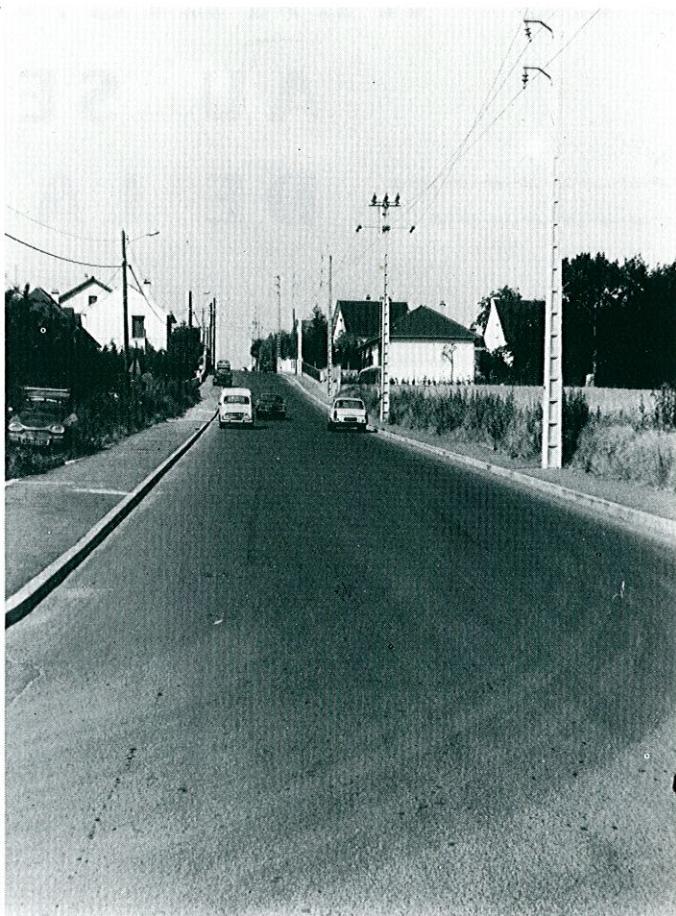
Chemin de l'Ormeteau

Ruelle aux Brunets

Rue du Bel-Air

Sentier de l'Ormeteau

Côte de Moulin-Galant



## **LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES**

Constructions de postes de transformations électriques, tels que : place de la gare, place de l'Eglise, à la Mairie, ainsi que leur poste de distribution d'éclairage public.

## **VOIRIE :**

Chemin des Echaudés  
Chemin de Villoison  
Côte d'Ormoy  
Rue du Bel-Air  
Rue Gabriel-Péri  
Chemin de l'Ormeteau  
Rue des Ecoles  
Carrefour de la Mairie  
Rue Jean-Jaurès  
Côte de Moulin-Galant  
Chemin des Brettes  
CV 1 Villoison  
Sentier de l'Ormeteau  
Avenue de la Gare

## **ASSAINISSEMENT :**

Côte de Moulin-Galant  
Sentier de l'Ormeteau  
Rue des Ecoles  
Rue Jean-Jaurès  
Rue Pierre-Curie

## **ADDUCTION D'EAU :**

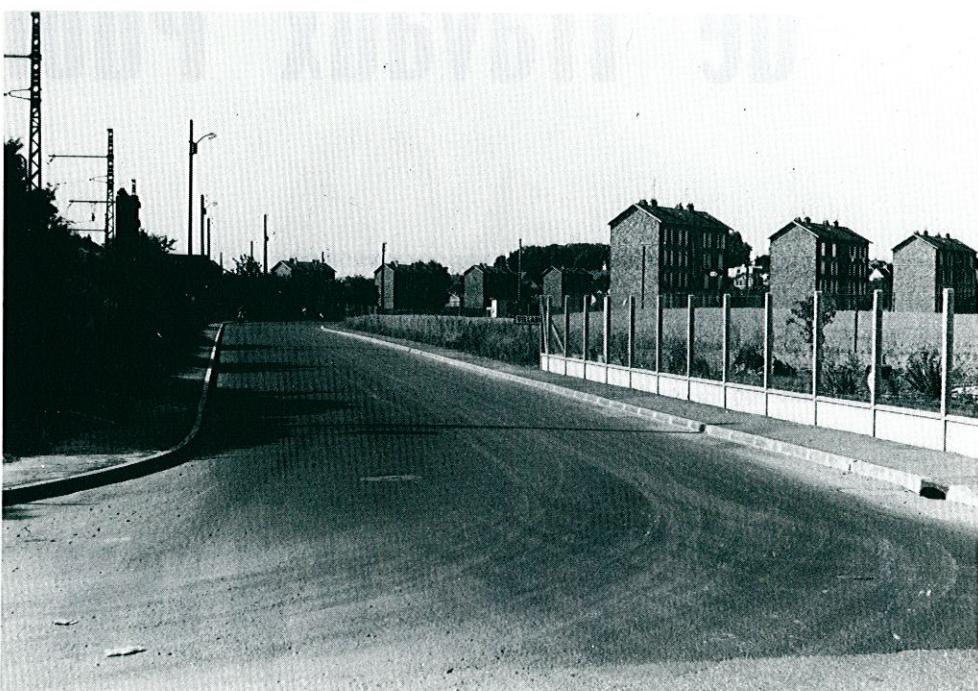
Côte d'Ormoy  
Chemin Vert  
Conduite de 200 du château d'eau  
à l'avenue de la Gare



## **CONSTRUCTION :**

**Nouvelle Mairie**

**École primaire et maternelle avec matériel  
et fournitures scolaires**



Chacun de vous est attaché à la gestion sociale et moderne de notre ville. Or, voici que par suite de l'inflation, les dépenses communales obligatoires s'accroissent dans des proportions considérables, mais l'Etat qui s'enrichit généreusement de l'inflation par l'intermédiaire de la T.V.A., refuse aux communes les moyens nécessaires à leur mission normale.

Le gouvernement veut ainsi les contraindre à un dilemme dont les deux termes sont contraires aux intérêts des populations. OU supprimer tout effort d'équipement des villes, OU augmenter lourdement les impôts locaux.

De plus, alors qu'aujourd'hui les besoins nouveaux de la population ne cessent de s'affirmer, la vie quotidienne de chaque foyer est faite de gêne, d'inquiétudes pour l'avenir, parfois de misère et d'austérité.

Face aux prix qui continuent leur folle ascension, les salaires, les retraites sont insuffisants. Les impôts d'Etat, la T.V.A. écrasent les budgets des familles. L'insécurité de l'emploi s'étend. Ces dangers nous concernent les uns et les autres.

Le comportement des élus communistes témoigne du sérieux de leur capacité à gérer efficacement les affaires publiques dans l'intérêt des masses populaires.

# L'ENSEIGNEMENT



Les besoins actuels de notre population sont couverts avec :

## *La construction du groupe scolaire JEAN-JAURÈS :*

- 10 classes primaires
- 4 classes maternelles



## ENSEIGNEMENT (suite)



Cet équipement a pu être réalisé grâce à la persévérance de vos élus. Roger COMBRISSON, Conseiller Général du canton est intervenu à plusieurs reprises pour l'obtention et le financement.

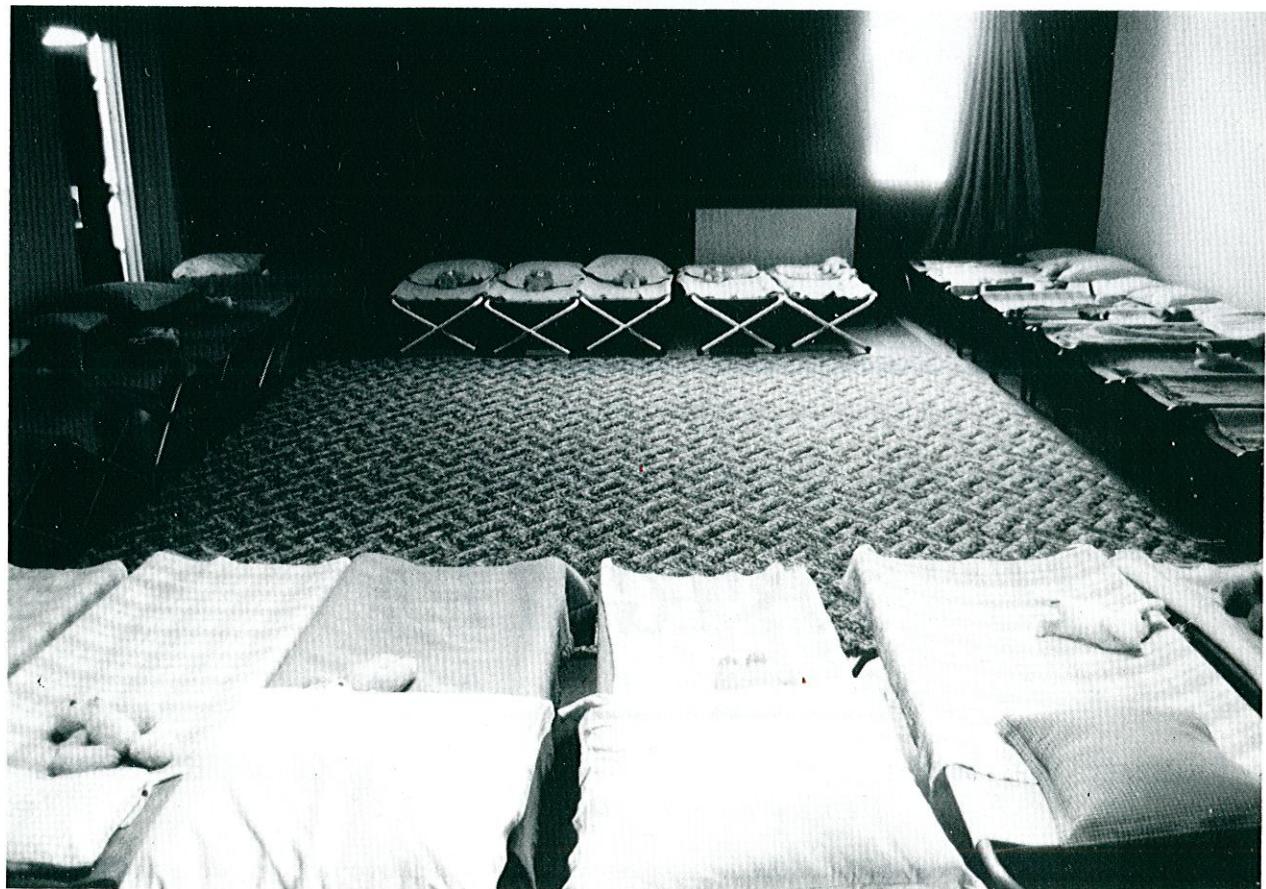


## ENSEIGNEMENT (suite)



**Mais tous les obstacles n'étaient pas encore franchis.**

En effet, lors de l'ouverture des classes maternelles, il fallait l'action unie des élus locaux, des parents d'élèves et de Aline MARTI, Conseillère Générale, pour obtenir qu'une institutrice soit immédiatement nommée (à titre provisoire) pour scolariser nos enfants.



## **BAR - RESTAURANT**

# **Chez Claude et Gisèle**

**7, rue Pierre-Curie - 91100 VILLABÉ**

**CUISINE SOIGNÉE**

**PRIX MODÉRÉS**



**COUVERTURE ☐ PLOMBERIE ☐ CHAUFFAGE**

**L. SEGALEN**  
ARTISAN

5, Avenue Paul-Doumer

Téléphone : 088-19-35

91100 CORBEIL ESSONNES

# CLASSE DE NEIGE



Depuis quelque temps les parents demandaient la création de classes de neige.

Cette année, les espoirs des parents étaient réalisés. Cependant, pour plus de justice et afin de permettre à tous les écoliers d'en bénéficier, la municipalité avait envisagé d'envoyer la classe (C.M. 2), dont c'était leur dernière année d'école avant d'entrer au C.E.S. Nacelle.

Des impératifs nous ont mis dans l'obligation de modifier nos prévisions et ceci nous a amenés à envoyer en classe de neige la classe (C.E. 2) à la place du (C.M. 2) prévu.

Nous avons été dans l'obligation de faire les démarches auprès de l'Inspection Académique du fait que la réglementation de celle-ci nous interdisait d'y envoyer cette classe (C.E. 2).

Nous remercions l'Inspecteur d'Académie pour sa compréhension, ce qui nous a permis de satisfaire le départ de 28 de nos enfants.



# L'AIDE A NOS ANCIENS

---



## NOS ANCIENS DE VILLABÉ RATTACHÉS A L'UNION DES VIEUX DE FRANCE - SECTION 1977

Mes chers amis,

Nous voici de nouveau réunis pour notre assemblée annuelle et je vous ferai connaître après l'allocution de M. le Maire, qui est aussi notre Président Honoraire, les modifications survenues au cours de l'année.

Ainsi que je vous l'avais annoncé, voici les quelques changements survenus au sein du bureau et que je vous demanderai d'approuver.

M. BAUDRIE, secrétaire, prend la place de M. OWLAERT, démissionnaire pour raison de santé, et est remplacé par M. SOULAGE Robert qui devient secrétaire. Mme BAUDRIE, trésorière, permute avec M. HUET Louis, trésorier-adjoint, qui devient de ce fait trésorier.



Je suis obligé de vous faire remarquer que nous sommes dans une commune privilégiée, tant par son maire que par la municipalité pour tous les avantages que nous en tirons.

Par exemple, aujourd'hui vous allez déguster un goûter offert par la municipalité ; nous recevons tous les ans des bons de nourriture et de charbon ; la Section des Vieux de Villabé touche des subventions importantes, ce qui nous permet d'organiser des excursions entièrement gratuites, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des sections de l'Essonne. Comme vous le savez, les personnes qui ne peuvent venir en excursion reçoivent un colis équivalent au prix de la sortie.

Aussi, en votre nom à tous, je remercie la municipalité de sa générosité pour nous indiquer des lieux d'excursions, des restaurants valables, et d'établir des rapports avec eux.

Il est à souhaiter, dans notre intérêt à tous, et ceci est en votre pouvoir ne l'oubliez pas, de conserver notre municipalité avec les hommes qui la composent actuellement, le plus longtemps possible.

Le Président.



**Chaque année en décembre**, nos anciens se retrouvent pour passer un agréable moment à l'occasion du goûter organisé par la municipalité, de même que deux colis leur sont distribués, l'un en juillet et l'autre pour Noël, avec 200 kg de chauffage.

#### **EN MAI :**

Une sortie est organisée chaque année. L'année dernière à **FECAMP** ; cette année c'est **EPERNAY** et **REIMS** qui ont reçu nos anciens.



**Maintenant, voici la composition du nouveau bureau :**

Président d'honneur :	M. POISSON Paul, Maire de Villabé.
Président :	M. MUSART Georges.
Vice-Président :	Mme VINCENT Rolande.
Secrétaire :	M. SOULAGES Robert.
Secrétaire-Adjoint :	M. PENSUETE Robert.
Trésorier :	M. HUET Louis
Trésorier-Adjoint :	Mme BOUDRIE Suzanne.
Membres de Commission :	M. COURTALIN Marcel. M. HENRY René.

**Commission de contrôle aux comptes**

Président :	M. MOULON Louis.
Délégué :	M. MOUCHEL Eugène.
Déléguée :	Mme PENSUETE Louise.

**Commission exécutive**

Mme LAVOCAT Jeanne.
Mme ADRIAN Jeanne.
Mme VILLETARD Simone.
M. BOUDRIE Jean.

C'est avec beaucoup de difficultés que l'installation d'une pharmacie sur la commune



a été réalisée et actuellement la municipalité est en contact pour la création d'un cabinet médical.

## **ENTREPOTS DE MENNECY**

**Combustibles solides, liquides et gazeux  
Ramonages**

**ESTABLISSEMENTS JUDITH**

**91540 MENNECY**

**CHANTIERS : 8, rue du Four-à-Chaux et 2, rue de la République  
BUREAUX : 2, rue de la République - Téléphone : 498-01-54**

# LE TRENTENAIRE DE LA MUSIQUE



## *La Batterie-Fanfare "L'AMICALE DE VILLABÉ" a 30 ans.*

C'est le 13 février 1946 qu'une Société Musicale fut créée à Villabé, dans le but de préparer les jeunes gens de la commune à faire des tambours ou des clairons lors de leur arrivée au régiment. Mais les volontaires de cette « clique » (c'est le terme en usage à l'époque) connurent d'énormes difficultés car ils ne disposaient d'aucune salle pour leurs répétitions. Ils devaient répéter, l'été au terrain de sports, l'hiver dans un lavoir ouvert à tous les vents ou dans l'arrière-salle d'un café quand on voulait bien les y accueillir. Mais, grâce à leur persévérance, ils réussirent l'exploit de former un petit regroupement de vingt-cinq tambours et clairons, qui participa à de nombreuses fêtes locales ou nationales dans la petite commune de VILLABÉ, qui comptait alors 1.250 habitants, et dans les localités voisines.

Et les années passèrent tant bien que mal, jusqu'à l'année 1959, où la Municipalité put enfin mettre à la disposition de la Société une salle de classe désaffectée. Une nouvelle équipe se forma, qui décida que la « clique » allait devenir une « batterie-fanfare » en y adjoignant des musiciens. Alors, les années glorieuses commencèrent : épreuves de classement de la Fédération des Sociétés Musicales de la Seine et de la Seine-et-Oise où la Société fut classée en 3<sup>e</sup> division, 1<sup>re</sup> section, puis en 1962 concours itinérant de la Fédération où elle obtint un prix descendant et fut classée en 2<sup>e</sup> division, 2<sup>re</sup> section. Cet honorable classement valut à la Société d'être Musique d'Honneur au concert donné en mars 1963 au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, où 220 personnes de VILLABÉ l'accompagnèrent.

En 1962, il avait été décidé de doter les musiciens d'une tenue ; la couleur blanche fut choisie pour les pantalons et les chaussures et, pour les blousons et calots le bleu, avec revers et parements blancs, le bleu du ciel et de l'horizon qui, de tous côtés, s'offre aux regards sur la petite colline de VILLABÉ.



Ensuite, ce fut l'époque des voyages : en France, Fécamp, Dieppe, Blois, Saint-Malo, et à l'étranger, Einbeck en Allemagne, Rochefort-Haam en Belgique. Puis la Société fut en sommeil pendant les années 1968 et 1969 jusqu'à ce que le nouveau maire, M. Paul POISSON, demande aux anciens de la reprendre en mains et de la faire revivre. De la propagande fut faite parmi les jeunes, tant à VILLABE dont la population avait presque doublé, que dans la commune voisine de LISSES. Et le résultat ne se fit pas attendre ; la Société repartit du bon pied.

En 1973 fut créée une école de musique : trois classes de solfège, quatre disciplines : instruments de cuivre, instruments à anche, clairons, tambours. Et dès 1974 vingt-cinq élèves étaient présentés aux examens fédéraux de l'Ile-de-France ; dix-huit obtenaient une première mention en instrument et onze en solfège. Enfin, au cours des concerts des 17 et 18 novembre dernier, dans la Salle des Fêtes, devenue trop petite pour de telles manifestations musicales, la Société, renforcée de ses élèves, se présentait aux épreuves de classement de la Fédération et se classait en 2<sup>e</sup> division, 1<sup>re</sup> section.

Les excellents résultats d'aujourd'hui sont le fruit du travail et du dévouement de tous ceux qui, au fil des années, ont œuvré pour l'Amicale de VILLABE, et notamment des pionniers de 1946.



## OPTIQUE

VERRES DE CONTACT

SURDITÉ

**FROIDEVAUX**

34, rue de Paris - 91100 CORBEIL-ESSENNES

\* Tél. : 496-04-76 \*

# DÉTENTE - LOISIRS

## Société "A TOUT VENT"

Née en 1961, se propose chaque année de divertir, tant par les spectacles présentés à la Salle des Fêtes, que par les rallyes-promenades organisés en Ile-de-France.

Les spectacles, essentiellement théâtre, montages audio-visuels sont préparés au cours de nombreuses répétitions qui ont lieu les lundis à 20 h 30, puis les mercredis à 10 h 30 (pour les plus jeunes) et à 20 h 30.

Le rallye-promenade a lieu le dimanche en début d'été ou à l'automne, et il nous permet de mieux découvrir notre région. Des charades, des rébus, de l'humour, de l'ambiance gaie au cours de cette journée de détente.

La Société « A TOUT VENT », après ses activités, pense aux anciens du village. Chaque année un cadeau leur est offert au cours d'une visite d'amitié que nous leur rendons chez eux.

Nos prochains rendez-vous sont :

- A l'automne pour le rallye-promenade.
- Courant décembre pour le spectacle.

A.T.V.

*... dans un cadre de verdure  
terrasse d'été au bord de l'eau...*

## LE CHALET DES MARAIS

Bar - Restaurant



**Noces  
Banquets  
Diners d'affaires**

**VILLABÈ**, Chemin du Bas-des-Brettes - 91540 MENNECY

**Téléphone : 498 - 01 - 80**

*Grand parking*

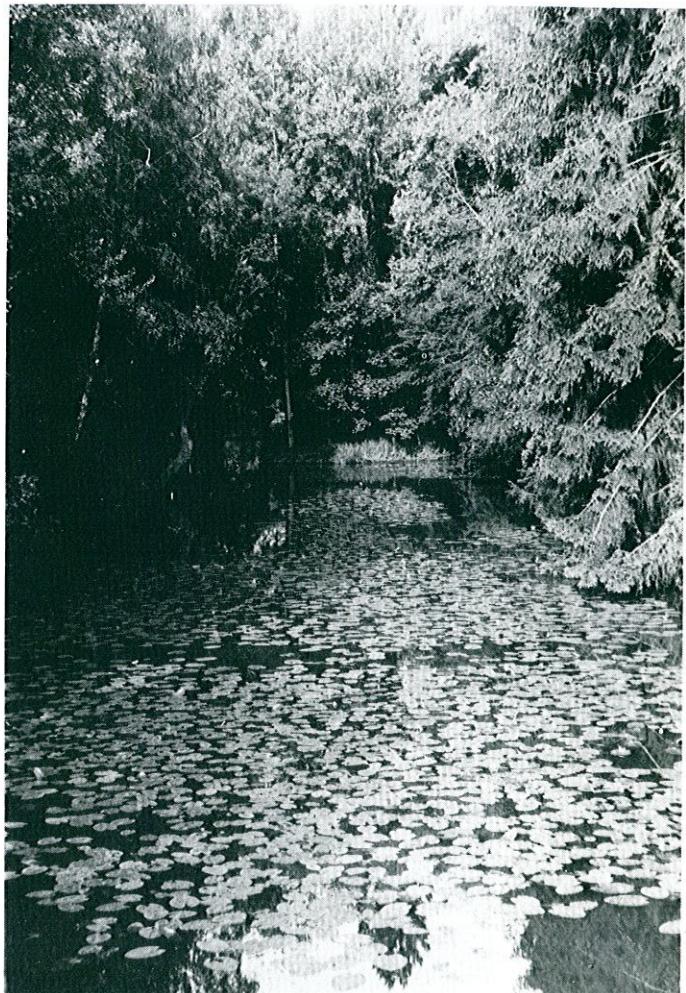
*Pêche réservée à la clientèle*

*Fermé le mardi*

# la pêche



*Un projet est à l'étude pour permettre aux habitants de VILLABÉ de venir se détendre dans un lieu calme, où ils pourront s'adonner aux plaisirs de la pêche.*



# NOS PROJETS

## LE SPORT

Il existe déjà une section tennis de table.

### Section PING-PONG débutée en octobre 1975

Cette nouvelle activité a pris un essor important au cours de l'année 75-76.

Plus de trente-cinq inscriptions ont été enregistrées, parmi lesquelles nous trouvons des joueurs débutants et d'autres plus avertis. Tous les mardi et jeudi soir ces derniers donnent des cours de ping-pong aux plus jeunes et espèrent mettre sur pied, pour l'an prochain, des équipes qui pourront disputer avec succès les divers championnats se déroulant dans notre département (championnats U.F.O.L.E.P. et F.F.T.T.).

Souhaitons à tous ces pongistes beaucoup de succès pour la saison prochaine.



Un très grand projet, qui est un ensemble sportif, est en train de naître dans notre communauté ; il répondra aux besoins d'une très grande majorité de Villabéens (petits et grands) sera situé à proximité de la zone pavillonnaire et dont nous proposons le plan.

Mais il faut l'action conjuguée de la population et de ses élus pour obtenir le financement de cet équipement indispensable.

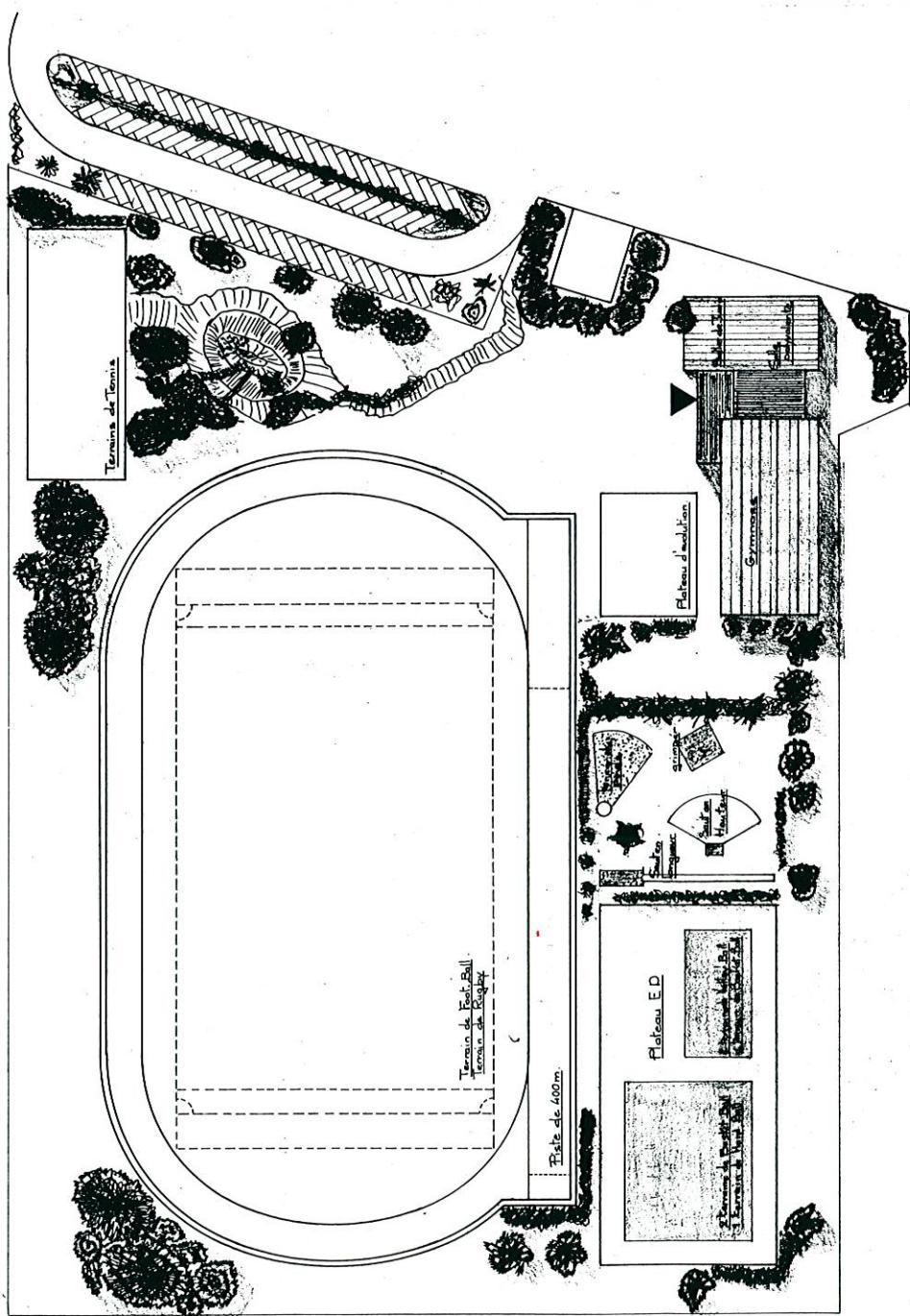
Une maquette sera prochainement visible en mairie.

**COMMUNE DE VILLEBRE**

**Projet d'Aménagement  
d'un Ensemble Omnisport**

Echelle 1/500m

L. 23-5-76





# NOS PROJETS



## LA CANTINE

Le groupe scolaire Jean Jaurès sera équipé dans les mois qui viennent :

d'une cantine, d'un cabinet médical et d'appartements pour le personnel enseignant.

*ouverture rentrée de Septembre*



- Assainissement ruelle aux Brunets et élargissement de la route.
- Elargissement du chemin d'Ambreville. Eclairage de celui-ci jusqu'à la limite de Corbeil-Essonnes.
- Assainissement de la rue Gabriel-Péri jusqu'à la gare de Villabé.
- Aménagement du centre ville place Roland-Vincent jusqu'à la rue Jean-Jaurès.
- Création d'un jardin public entre la rue Pierre-Curie et la rue Gabriel-Péri face à l'église avec expropriation des immeubles vétustes existants.
- Réfection du clocher de l'église.
- Réouverture de la gare de Villabé.
- Aménagement d'un terrain de sport.
- Aménagement du terrain qui nous sera cédé par la S.C.I. du Chemin Vert, nivellation, plantation de peupliers, promenade.
- Eclairage public de la route de Villoison.
- 51 pavillons vont être construits cette année entre les anciennes cités Darblay dont 11 à titre locatif et 40 en propriété.
- 2 lotissements d'environ 35 à 40 pavillons sont en attente du plan d'occupation des sols.
- Ouverture d'un bureau de poste.

# Un Centre Ville ?...

## et pourquoi pas

Mesdames, Messieurs,

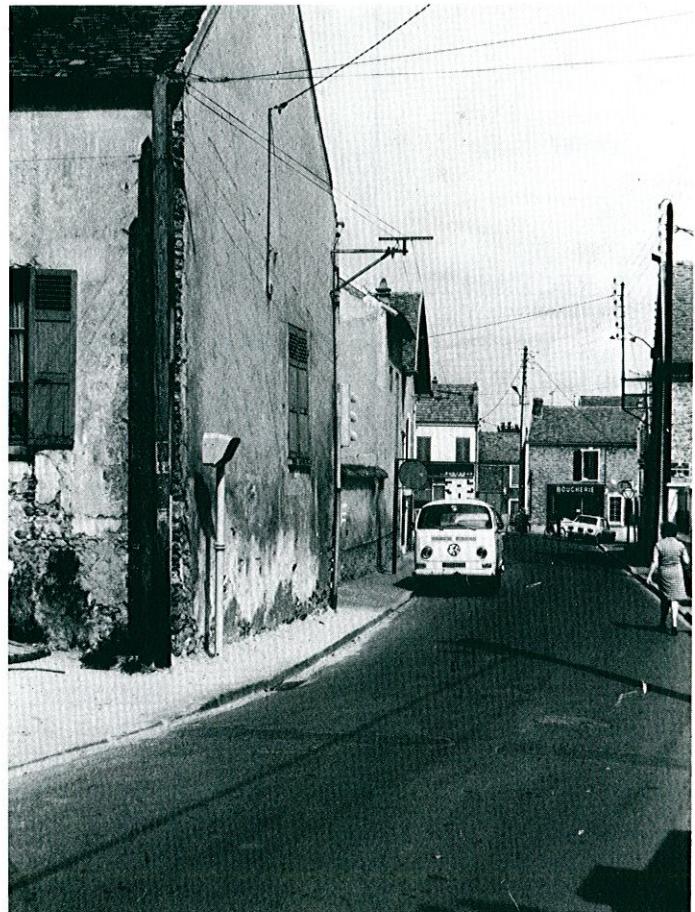
Comme vous pouvez le constater dans le bulletin municipal, nous avons l'intention de rénover le centre ville (place Roland-Vincent).

Or, vous n'êtes pas sans ignorer que pour effectuer ces travaux il nous faut faire une expropriation et que cela demande un certain délai.

Actuellement, les administrations concernées font le nécessaire pour que cela se fasse le plus rapidement possible.

Nous avons également l'intention de rénover le quartier de l'église, c'est-à-dire d'effectuer la démolition des trois immeubles se trouvant situés entre la rue Gabriel-Péri et la rue Pierre-Curie pour y créer un jardin public.

Je pense que cela égayera notre petite ville et vous donnera satisfaction à tous.



Sté nouvelle du  
**Grand Garage Féray**

concessionnaire SAVIEM  
ateliers de carrosserie  
location sans chauffeur

concessionnaire  
**RENAULT**



**46, avenue du 8 Mai 1945  
91100 CORBEIL-ESSENNES**

**Tél. 088.92.20**

Département de l'ESSONNE  
Arrondissement d'ÉVRY  
Canton de CORBEIL-ESSONNES  
Commune de VILLABÉ

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent soixante seize

le six décembre

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. POISSON Paul Maire de Villabé

OBJET

CAMUS J. LEMOINE L. HENRY R. MARAND M. CRETIENT R. DOUADY M

ACQUISITION DE  
TERRAINS NECESSAIRES  
A L'EXTENSION SUD-  
OUEST DE LA VILLE  
NOUVELLE D'EVRY

DATE DE CONVOCATION

I décembre

DATE D'AFFICHAGE

7 décembre

Nombre de Conseillers 15  
en exercice 9  
Nombre de présents ... 9  
Nombre de votants ... 9

M. Mesiere Daniel a été nommé Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Informé des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Essonne en date du 26 octobre 1976 rectifié par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1976 décidant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de terrains sur le territoire de la Commune de Villabé pour l'extension Sud Ouest" de la Ville Nouvelle d'Evry

Considérant que la Commune de Villabé est incluse dans le périmètre du S.D.A.U de Corbeil-Essonnes Villabé est en cours d'étude.

Considérant que dans toutes les études du POS et notamment au cours de la réunion du Groupe de Travail du POS du 14 10 1976, il n'a jamais été envisagé d'inclure une partie du territoire de la Commune de Villabé dans le périmètre de la Ville Nouvelle d'Evry

Considérant qu'au cours de cette même réunion la Direction Départementale de l'Agriculture a affirmé la nécessité de maintenir en ZONE de CULTURE la partie du territoire de la Commune où sont inclus les terrains, objet de l'enquête préalable de la Déclaration d'utilité Publique.

Considérant que le Conseil Municipal entend rester maître des destinées de sa Commune et ne peut en conséquence envisager de voir échapper la moindre parcelle de son territoire à son contrôle d'utilisation

Considérant que le dossier soumis à l'enquête n'apporte aucune précision quant à la destination des terrains concernés, la définition partie habitat, partie équipement ouvrant toutes possibilités d'utilisation hors

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles 24 et 32 du Code de l'Administration communale.

d'avis de la Municipalité et des besoins réels de la population.

Après en avoir délibéré et a l'unanimité

Emet une véhemente protestation contre le projet d'  
extension de la Ville Nouvelle d'Evry sur le territoire d'~~VILLE~~ VILLAGE

S'oppose à tout demantellement du territoire de la  
Commune résultat inéluctable du projet d'extension de la Ville  
Nouvelle .

Emet un Avis défavorable a la déclaration d'utilité  
publique de l'acquisition de terrains en cause pour l'Etablisse-  
ment Public de la Ville Nouvelle d'Evry.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Une pétition a été faite auprès  
de la population après la délibéra-  
tion du Conseil Municipal, où  
506 personnes consultées se sont  
opposées par leur signature à l'ex-  
tension de la ville nouvelle d'Evry



**MAUDRY**  
**&** Cie



\* installations

climatisation  
chauffage  
plomberie  
couverture

\* après-vente

entretien  
dépannage

3, rue Notre-Dame  
91100 CORBEIL-ESSONNES

**088.18.18+**

\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE VILLABÉ

**TRANSPORTS URBAINS**

Ligne n° 4 : VILLABÉ - CORBEIL-ESSONNES

**ITINÉRAIRE**

(Les points d'arrêt sont en caractères plus épais)

**GARE DE VILLABÉ**, rue Gabriel-Péri, place Roland-Vincent, rue Jean-Jaurès, **carrefour rue Jean-Jaurès - côte de Moulin-Galant**, rue Jean-Jaurès, place Roland-Vincent, **rue des Écoles**, Mairie de Villabé, Vieille côte, **avenue de la Gare**, pont S.N.C.F., H.L.M. Robinson, Mairie annexe de Corbeil-Essonnes, **rue d'Angoulême**, place Léon-Cassé (P. et T.), **rue Féray**, place Salvandy, rue Marcel-Cachin, **gare de Corbeil-Essonnes**, rue du Général-Leclerc, rue du Général-de-Lattre-de-Tassigny, Mairie annexe de Corbeil-Essonnes, **carrefour chemin d'Ambreville** - gare de Villabé, **GARE DE VILLABÉ**.

**HORAIRES**

Départ Gare de Villabé

<b>7 h. 30</b>	<b>8 h. 00</b>
<b>8 h. 40</b>	<b>9 h. 15</b>
<b>9 h. 50</b>	<b>10 h. 30</b>
<b>11 h. 10</b>	<b>11 h. 50</b>
<b>12 h. 25</b>	<b>13 h. 00</b>
<b>13 h. 30</b>	

Départ Gare de Corbeil-Essonnes

<b>7 h. 45</b>	<b>8 h. 25</b>
<b>9 h. 00</b>	<b>9 h. 35</b>
<b>10 h. 15</b>	<b>10 h. 50</b>
<b>11 h. 30</b>	<b>12 h. 10</b>
<b>12 h. 45</b>	<b>13 h. 15</b>
<b>13 h. 45</b>	

*Terminus à Villabé à 14 heures (Mairie)*

COUPURE TOUS LES JOURS DE 14 H. A 16 H. 30

<b>16 h. 30</b>	<b>17 h. 15</b>
<b>17 h. 50</b>	<b>18 h. 30</b>

<b>16 h. 50</b>	<b>17 h. 35</b>
<b>18 h. 10</b>	<b>18 h. 45</b>

*Terminus à Villabé à 19 h. 05 (Mairie)*

Les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS : coupure de 9 h. 15 à 11 h. 10

Les DIMANCHES la ligne fonctionne de **8 h. 25** (gare de Villabé) à **11 h. 50** (terminus Mairie de Villabé).

*En cas de décès  
au domicile, à l'hôpital,*

## POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

**Concessionnaire du Service des Pompes Funèbres  
de la ville de Villabé**

27, rue du Général-Leclerc et 4, boulevard Henri-Dunant (près de l'hôpital)  
**91100 CORBEIL-ESSONNES** Tél. 496-00-52 - 496-05-71

*Tous renseignements vous seront donnés sur :*

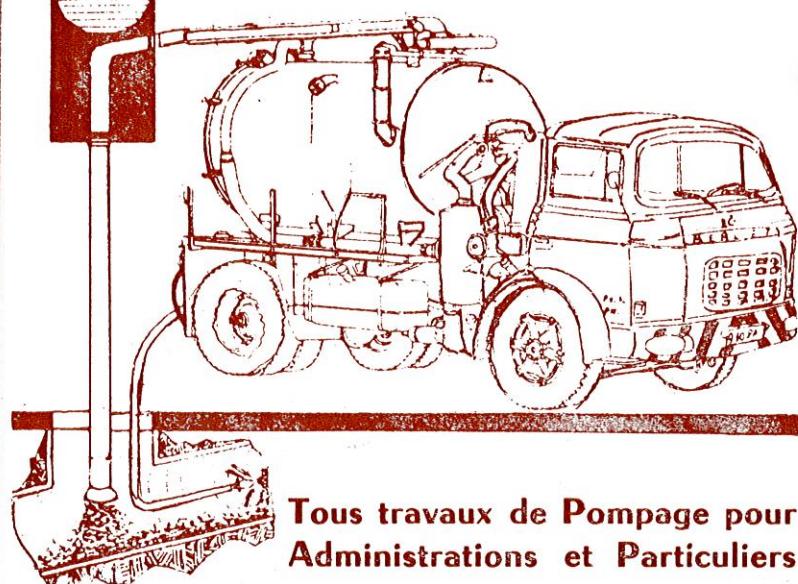
CAPITAL-DÉCÈS de la Sécurité Sociale, Mutuelles, Société Mutualiste, etc...

DÉCLARATIONS EN MAIRIE

*Toutes démarches et formalités évitées aux familles*



### Société MIGNON et Fils



**Tous travaux de Pompage pour  
Administrations et Particuliers**

VIDANGE FOSSES  
PUISARDS

CURAGE D'ÉGOUTS

NETTOYAGE  
CUVES A MAZOUT  
ET VIDE-ORDURES

DÉBOUCHAGE  
CANALISATIONS

25 à 27 Boulevard Henri-Dunant - 91 - CORBEIL-ESSONNES

Tél. 496-30-81 et 496-24-81

# DOCUMENTATION PRATIQUE

## Rattachement Administratif PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Préfet M. Paul COUSSERAN

Sous-Préfet d'Évry, M. Jacques TROMBERT, 7, rue Lafayette Corbeil-Essonnes

### Canton de Corbeil-Essonnes

Conseillère Générale, Madame Aline MARTI, Maire-Adjoint de Corbeil-Essonnes

### Parlementaires

#### Députés

M. Michel BOSCHER  
M. Roger COMBRISSON  
M. Pierre JUQUIN  
M. Robert VIZET

#### Sénateurs

M. BROSSEAU  
M. Pierre PROST  
M. Jean COLIN



# forclum

société de force et lumière électriques  
CENTRE D'AFFAIRES PARIS NORD  
Bâtiment Ampère N° 1  
93163 LE BLANC-MESNIL Tél. : 931-42-41

TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES  
TOUTES PUISSANCES

Chauffage électrique domestique et industriel

ÉQUIPEMENT D'USINES, DE CENTRALES  
ET DE POSTES DE TRANSFORMATION  
IMMEUBLES DE BUREAUX ET D'HABITATION  
HOPITAUX - UNIVERSITÉS - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS  
ÉCLAIRAGE PUBLIC — RÉSEAU DE DISTRIBUTION  
TABLEAUX - CONTRÔLE - RÉGULATION  
AUTOMATISME == TÉLÉCOMMANDE

Directions régionales et Agences :  
Paris, Saint-Denis, Nanterre, Bordeaux, Le Bouscat  
Lille, Laval, Troyes, La Chapelle-Saint-Luc

## Pour obtenir :

<b>CARTE D'ELECTEUR</b>	Avoir 18 ans, Etre Français, Livret de famille ou pièce d'identité	Mairie du domicile Inscription sur la liste électorale chaque année du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre	Gratuit
<b>CARTE NATIONALE D'IDENTITE</b>  valable 10 ans	2 photos récentes, 1 timbre fiscal de 15 F, 1 extrait de naissance ou fiche d'état-civil ou livret de famille et la carte à renouveler	Mairie	15,00 F (Timbre fiscal)
<b>CASIER JUDICIAIRE</b>	Rappeler son état-civil + enveloppe timbrée pour retour	Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	10,00 F
<b>CERTIFICAT DE NATIONALITE</b>	Pièce prouvant la nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile Mairie de Corbeil-Essonnes	15,00 F
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE CARTE GRISE</b>	Certificat de non-gage	Préfecture Evry tous les jours de 9 h. à 16 h. sauf interruption sauf Samedi et Dimanche	Enveloppe timbrée à 3,50 F
<b>COPIE CONFORME</b>	Présenter la copie et l'original	Mairie	Gratuit
<b>EXTRAIT DE DECES</b>	Date du décès, Nom et prénom + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du décès ou du dernier domicile	Gratuit
<b>EXTRAIT DE MARIAGE</b>	Date du mariage, Nom et prénoms + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du lieu de mariage	Gratuit
<b>EXTRAIT DE NAISSANCE</b>	Indiquer la date de naissance et nom et prénoms + enveloppe timbrée pour retour	Mairie du lieu de naissance	Gratuit
<b>FICHE D'ETAT CIVIL</b>	Sur présentation du livret de famille	Toute Mairie	Gratuit
<b>LÉGALISATION DE SIGNATURE</b>	Signé devant le préposé de la Mairie	Mairie	
<b>LIVRET DE FAMILLE</b>	En cas de perte : 8 F présenter un certificat de perte, délivré par le Maire	Mairie du mariage Gratuit le jour du mariage	le jour du mariage
<b>PASSEPORT</b>  valable 5 ans	Carte d'identité Justification du domicile, 2 photos, extrait de naissance ou fiche d'état-civil ou livret de famille	Mairie	(Timbre fiscal) 100,00 F

# Services municipaux

**Mairie.** — Rue de la Mairie - Tél. : 086-07-13.

Ouverture du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Le samedi matin, de 9 heures à 12 heures.

**Secrétaire Général.** — M. DUBOZ Roger.

## CULTE CATHOLIQUE

**Eglise Saint-Marcel.** — Curés : M. l'Abbé KERMABON - M. l'Abbé GODET.

## DISTRIBUTIONS

**Eau.** — Société des Eaux de l'Essonne - 39, route de Lisses - 91100 Corbeil-Essonnes - T. : 496-09-05.

**Electricité et Gaz de France.** — 31, avenue de Chantemerle - Corbeil-Essonnes. Tél. : 088-92-25.

## ENSEIGNEMENT

**Ecole primaire de VILLABE.** — 11, rue Jean-Jaurès - VILLABE.

Directeur : M. EGHBAL Noël.

**Ecole Maternelle.** — Directrice : Mme BLESEL Jeannine.

**C.E.S. - C.E.G. à Corbeil-Essonnes.**

**Lycée d'Etat et Lycée Technique à Corbeil-Essonnes.**

## IMPOTS

**Perception municipale.** — Perception d'Evry - 2, rue de Montespan - 91011 Evry. Tél. : 077-01-27.

**Contributions Directes.** — Hôtel des Finances, 39, av Carnot - 91100 Corbeil-Essonnes. T. 496-03-57.

**Services fiscaux.** — 21 bis, rue Feray à Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-27-57.

**Service du Cadastre.** — En Mairie de VILLABE

ou : 75, rue Feray - Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-10-79.

## JUSTICE

**Tribunal de Grande Instance Evry.** — Rue des Mazières - 91000 Evry.

## SÉCURITÉ SOCIALE

**Caisse Sécurité Sociale N° 31.** — 8, avenue Paul-Doumer - Corbeil-Essonnes.

**Caisse Sécurité Sociale N° 131.** — 1, rue Pierre-Sémard - Corbeil-Essonnes.

## ALLOCATIONS FAMILIALES

**Caisse Centrale d'Allocations Familiales.** — Groupe Dormann, rue Feray - Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-08-73 - 496-10-42.

## PRÉVOYANCE ET SANTÉ ET SECOURS

**Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Corbeil-Essonnes.** — Pl. Salvandy - Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-01-15.

**Centre Municipal de Santé de Corbeil-Essonnes.** — 20, rue du Général-Leclerc - 91 Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-17-58.

**Centre hospitalier de Corbeil-Essonnes.** — 1, bd H.-Dunant - Corbeil-Essonnes - Tél. : 496-92-90.

**Centre de Secours Principal de Corbeil-Essonnes.** — Rue Marcel-Cachin - Tél. : 496-10-45 ou le 18.

**Gendarmerie de Corbeil-Essonnes.** — 6, boulevard de Fontainebleau - Tél. : 496-05-04.

## SOCIÉTÉS LOCALES

**Amicale de Villabé (Fanfare Batterie).** — Siège : Mairie.

Président : M. DUBOZ - Tél. : 086-07-13.

**A TOUT VENT.** — Siège : Chemin Vert à VILLABE.

Président : M. FORLIVESI Roger.

**Ping-Pong de Villabé.** — M. FERRIERES Michel - 17, rue des Alouettes - VILLABE.

**Association des Parents d'Elèves de Villabé.** — 9, rue Jean-Jaurès - VILLABE.

Président : M. COCAGNE Gérard.